

P.E.N Belgique

C/O Maison des Auteurs

Rue du Prince Royal, 87

1050 Bruxelles

À Monsieur le Ministre de la Justice

Abdulhamit Gül  
Adalet Bakanlığı, 06659 Ankara, Turquie

Copie à

Monsieur l’Ambassadeur de la République de Turquie en Belgique

Rue Montoyer 4  
1000 Bruxelles

\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2020

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au sujet de l’écrivain, journaliste et essayiste Ahmet Altan qui est incarcéré, depuis septembre 2016, uniquement parce qu’il a utilisé son droit à la liberté d’expression.

En raison de ses écrits critiques à l’égard du gouvernement turc, Ahmet Altan a en effet été accusé de terrorisme et de participation à un coup d’état, ce qui lui a valu une condamnation à perpétuité sans possibilité de libération. Ce jugement a cependant été cassé par la Cour d’appel suprême en raison de l’absence de preuves et des nombreuses violations du droit ayant émaillé la procédure. Le 4 novembre 2019, Ahmet Altan a de nouveau été condamné, pour ses écrits, à une peine de dix ans de prison. Il a été libéré dans l’attente de son procès en appel, mais cette liberté n’a duré que huit jours, à la suite de l’appel du ministère public. Il est aujourd’hui emprisonné dans l’attente d’un nouveau procès.

En avril dernier, le parlement turc a voté une loi autorisant la libération de 90 000 prisonniers dans le contexte de la lutte contre la pandémie. Ahmet Altan n’a cependant pas bénéficié de cette mesure malgré son âge.

Ahmet Altan est membre d’honneur de nombreux centres de PEN International, dont PEN Belgique. Je joins ma voix à cette action internationale en faveur d’un écrivain emprisonné pour ses opinions.

Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, d’ordonner la libération immédiate d’Ahmet Altan.

Soyez remercié, Monsieur le Ministre, pour la suite favorable que vous donnerez à cette demande et veuillez agréer l’expression de ma haute considération.